



Fiche de données environnementales d'un lot de matériau alternatif élaboré à partir de laitiers sidérurgiques

Plate-forme d'élaboration : SLAG NILVANGE - crassier du Konacker

Lot : Laitier de haut-fourneau septembre 2017

Domaine d'emploi environnemental : Usage routiers de **Type 3**

Paramètre (lixiviation NF EN 12457-4)	Valeur limite à respecter (en mg/kg de matière sèche)			Résultat de l'essai
	Usages routiers de "Type 1"	Usages routiers de "Type 2"	Usages routiers de "Type 3"	
As (Arsenic)		0,6		< 0,1
Ba (Baryum)	36	25		4,7
Cd (Cadmium)		0,05		< 0,02
Cr total (Chrome total)	4	2	0,6	< 0,1
Cr hexavalent (Chrome hexavalent)	1,2	0,6	-	< 0,2
Cu (Cuivre)		3		< 0,1
Hg (Mercure)		0,01		< 0,001
Mo (Molybdène)	5,6	2,8	0,6	< 0,1
Ni (Nickel)		0,5		< 0,1
Pb (Plomb)		0,6		0,1
Sb (antimoine)		0,08		< 0,05
Se (Sélénium)	0,5	0,4	0,1	< 0,05
Zn (Zinc)		5		< 0,5
F ⁻ (Fluorures)	60	30	13	2
Cl ⁻ (Chlorures)	10000	5000	1000	100
SO ₄ ²⁻ (Sulfates)	10000	5000	1300	230
pH (Potentiel Hydrogène)				11,7
conductivité en µS/cm				1101

Les usages routiers de Type 3 sont les usages : • en sous couche de chaussées ou d'accotement, au sein d'ouvrages revêtus ou non revêtus, • en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (ex : plateforme, tranchée, merlon de protection phonique) ou en accotement, au sein d'ouvrages routiers recouverts ou non recouverts, • en couche de roulement (enduits superficiels, bétons bitumineux...), • en remblai de rpé-chargement nécessaire à la construction d'une infrastructre routière, • en système drainant (ex: tranchée ou éperon drainant, chaussée réservoir), • pour la construction de pistes de chantier, de routes forestières, de chemins d'exploitation agricole, de chemins de halage. Les usages routiers de "types 3" ne sont concernés par aucune restriction d'épaisseur de mise en oeuvre. Pour les matériaux de type 3 ayant un pH < 12, aucune restriction liées à l'environnement immédiat de l'ouvrage routier (zone de captage rapprochée d'AEP, présence de cous d'eau ou point d'eau...). Dans tous les cas, l'utilisation de matériaux alternatifs doit se faire en dehors des parcs nationaux.